



POINT DE SITUATION N° 11

Le 19 Juin 2020

Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Comme je vous l'avais annoncé, je suis heureuse de maintenir par ce 11^{ème} bulletin le mode d'informations régulières qui a prévalu depuis 3 mois. Certaines restent encore liées à l'actualité COVID, d'autres relèvent plus généralement de l'actualité monastérienne.

Dès lundi, école et cantine vont retrouver jusqu'aux grandes vacances, des modes de fonctionnement plus classiques permettant d'accueillir tous les enfants.

En application des recommandations préconisées par le ministère, nous nous efforcerons de ne pas opérer de regroupements entre les classes, dans la limite des possibilités offertes par nos locaux et par l'organisation générale. Nous maintiendrons les bonnes habitudes de lavage de mains qui ont d'ailleurs vocation à se pérenniser tant elles font sens dans ces établissements. Pour des raisons d'approvisionnement de nos prestataires, les repas classiques ne reprendront qu'à partir de jeudi. Il a donc été demandé aux familles les 22 et 23 juin, de bien vouloir prévoir une boîte pique-nique pour chacun de leurs enfants.

Bars et restaurants : permettre un espacement raisonnable des tables.

Si la réglementation évolue, il n'en demeure pas moins important de donner les meilleures chances de reprise économique aux acteurs de ce secteur par un élargissement de l'espace public mis à disposition pour les mois à venir afin de permettre un espacement raisonnable des tables sans diminution de leur nombre. Je viens de signer les arrêtés en ce sens.

Des rassemblements sur la voie publique toujours limités

Le Président de la République a maintenu l'interdiction ou la limitation de nombreux types de rassemblements organisés sur la voie publique. En application, le Préfet a interdit tout rassemblements festifs à caractère musical dans le département les vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21.

En conséquence, à l'exception de fonds musicaux mis en place par les commerçants qui le souhaitent sur leur espace et sous leur responsabilité dans le respect des règles qu'ils se doivent d'appliquer, il n'y aura pas d'autres animations musicales en juin.

La salle Jean Varnier : une réouverture aux associations qui pourront y organiser leurs activités jusqu'au 30 juin.

A l'exception de quelques créneaux horaires réservés aux réunions qui ne peuvent se dérouler en d'autres lieux en raison des mesures à respecter, les activités qui se déroulaient habituellement salle Jean Varnier vont pouvoir progressivement reprendre dans le respect des protocoles établis.

Implantation illicite des gens du voyage : résumé des mesures engagées

En application du protocole établi entre la communauté d'agglomération, Pornic Agglo Pays de Retz, et les communes qui en sont membres, nous avons, comme les autres communes, pris un arrêté spécifique d'interdiction de stationnement. Dès l'installation sur les terrains communaux la communauté d'agglomération en a été avisée et le prestataire gestionnaire a pris aussitôt contact avec le groupe de voyageurs. Une réunion sur place a été organisée avec un élu de la commune, un représentant de l'agglomération et un représentant du groupe de voyageurs.

Les mesures suivantes ont été prises afin de :

- Veiller à la salubrité, une collecte de déchets a été mise en place.
- Assurer la sécurisation des branchements en eau et électricité : vérification des branchements pour éviter tous risques.
- Eviter les incivilités : dès connaissance de problème l'information a été transmise à la communauté d'agglomération.
- Engager une procédure administrative et judiciaire d'expulsion : les procédures sont engagées pour le dépôt d'un référé auprès du tribunal. Pornic Agglo a missionné un huissier pour dresser un procès-verbal de constat et transmis tous les éléments au cabinet d'avocats pour établir le mémoire. Le dossier a été transmis au Tribunal pour expulsion. Un point régulier est effectué avec la Préfecture.

Afin d'éviter de nouvelles implantations les dispositifs précédents constitués d'enrochements qui avaient été déplacés ont été remplacés par une tranchée pour empêcher l'accès aux champs. Enfin nous placerons de nouveaux portiques au niveau de l'accès au parking de la salle Jean Varnier.

Flèche de l'Eglise

La flèche paratonnerre de l'église nécessite une réparation. La période de confinement puis la difficulté pour disposer d'une nacelle adaptée ont retardé l'intervention. Celle-ci est aujourd'hui programmée le jeudi 25 juin.

Baignades et pêche

Une succession d'analyse attestant de l'existence pratiquement un jour sur deux de contaminations bactériennes a entraîné la signature d'arrêtés d'interdiction. Soyez assurés que dès stabilisation des analyses de résultats favorables, je lèverai l'interdiction et cela sera immédiatement affiché.

Je vous souhaite une très belle semaine.

Le 19 Juin 2020
Pascale Briand
Maire des Moutiers en Retz

Les numéros d'appel utiles pour les commandes dans les commerces

- Proxi : 02 51 74 61 88
 - Poissonnerie : 02 40 64 69 46
 - Boucherie : 02 40 82 72 31
 - Boulangerie : 02 40 82 75 47
 - Domaine du Sillon Côtier : 02 40 64 77 29
 - La P'tite Place : 06 64 00 47 13 – système de restauration à emporter
 - Les Délices de l'Air Marin : 06 32 50 54 80
 - La Ferme du Moulin de Bellevue : 06 49 09 51 23
 - La Petite Monastérienne : 09 73 68 38 87
-
- Zone ostréicole de Lyarne

Afin de pouvoir assurer la sauvegarde de son activité, la Zone Ostréicole de Lyarne met en place un nouveau dispositif de commercialisation de ses produits.

- **Les établissements GADET** proposent une livraison à domicile, sur un rayon de 12 à 15 km du lieu de leur exploitation, et respectant les consignes gouvernementales et les principes de base des gestes barrière.
Vous pouvez les contacter au 06 40 11 06 03
 - Pour les autres ostréiculteurs de la zone, il vous suffit de passer vos commandes par téléphone. Chacun vous indiquera alors ses modalités de fonctionnement quant au retrait des produits commandés.
 - **Jacques GAREL : 06 88 07 75 67**
 - **Jean-Philippe DUPONT : 06 40 72 19 04**
 - **Pascal et Virginie GIRARD : 06 59 17 28 24**
 - **Alain DOUSSET : 06 82 04 15 39**
 - **Laurent DAVID : 02 40 64 68 41**
 - **Joël TESSIER : 02 40 64 79 01**
-
- **Yvan AVRIL – Port du Collet : 02 40 21 44 21**

Les sites de la communauté d'agglomération utiles à consulter

- **L'aide aux entreprises** : le service DevEco est à disposition pour accompagner les entreprises en difficulté (problème administratifs, ...) - lien vers le post Facebook avec les coordonnées : <https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2926903797352956>
- **Les violences intrafamiliales en cette période de crise** : <https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2935839039792765>
- Lien vers la page Facebook <https://www.facebook.com/pornicagglo/>
- Lien vers le site internet : <http://www.pornicagglo.fr>

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)